

Date de dépôt : 10 novembre 2021

Rapport

de la commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2022

Rapport de M. Alberto Velasco

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission de l'énergie et des SIG a traité cet objet lors de la séance du 5 novembre 2021 sous la présidence de M. Pierre Eckert. Le procès-verbal a été pris par M. Anthony Kezeguy.

La commission a été assistée dans ses travaux par M^{me} Béatrice Stückelberg Vijverberg, secrétaire générale adjointe.

Introduction

Commentaires généraux sur le projet de budget 2022 des SIG

Dans la lignée du budget 2021, le budget 2022 des SIG démontre la volonté de l'entreprise d'assumer les objectifs ambitieux qui lui sont confiés au travers du plan directeur de l'énergie (PDE) et de la convention d'objectifs. Cette volonté s'exprime, notamment, par l'accent mis sur le déploiement des réseaux thermiques structurants renouvelables et les autres activités destinées à faire face à l'urgence climatique (géothermie, solaire, programmes éco21 d'efficacité énergétique, de réduction des déchets incinérables et d'économie circulaire, etc.).

Les chiffres du budget 2022 traduisent l'engagement de l'entreprise pour accélérer la transition écologique. Le résultat de gestion projeté pour 2022

s'établit à 43 millions de francs. Il s'agit d'un niveau globalement stable par rapport à celui du budget 2021 (40 millions de francs).

Les SIG poursuivront le programme GEothermies, mené conjointement avec le canton, au bénéfice depuis 2020 d'une subvention fédérale de 27,5 millions de francs. Essentiel pour diminuer notre dépendance aux énergies fossiles, ce programme devrait voir le démarrage, en 2022, du 3^e forage exploratoire de moyenne profondeur. En parallèle, les explorations sur nappe à faible profondeur s'intensifieront, avec de nombreux forages de reconnaissance dans divers secteurs du canton de Genève.

Les SIG continueront aussi de s'engager dans le programme éco21, en développant des partenariats et des accompagnements individualisés avec les collectivités publiques, les PME, les PMI et les acteurs de l'immobilier. L'objectif est d'atteindre, à fin 2022, des économies de 256 GWh d'électricité et 490 000 tonnes de CO₂. Le budget 2022 intègre également le volet d'éco21 destiné à améliorer la gestion des déchets et à promouvoir l'économie circulaire. Des dépenses totales de 19 millions de francs sont budgétées en 2022 pour éco21.

Enfin, l'augmentation des amortissements traduit la mise en service croissante de nouveaux actifs, plus particulièrement dans la thermique et la valorisation des déchets. L'évolution des investissements pour 2022 s'inscrit d'ailleurs dans la même tendance. Leur augmentation de 63 millions de francs par rapport à 2020 (et de 38 millions de francs par rapport au budget 2021) concerne, principalement, le développement des réseaux thermiques structurants GeniLac et CAD SIG Rive droite et Rive gauche, ainsi que la réalisation de la nouvelle usine de traitement et de valorisation des déchets Cheneviers IV.

Pour les détails sur le budget, voir l'exposé des motifs du PL 13033.

Travaux de la commission

Audition de M. Christian Brunier, directeur général, et de M^{me} Céline Gauderlot, directrice finances – SIG

M^{me} Gauderlot commente le budget 2022 présenté dans une vue quinquennale sur les années 2022-2026. Dans la continuité de 2021, le budget 2022 démontre la volonté de SIG de contribuer aux objectifs environnementaux du canton.

Le budget prévu pour 2022 s'élève à 270 millions de francs, soit 30% de plus qu'en 2020. La croissance du programme d'investissement est plus marquée dès 2023, pour atteindre 325 millions d'investissement en 2026.

Cela représente une augmentation de 60%, le projet a donc un caractère ambitieux. Le plan 2022-2026 représente 1,5 milliard d'investissement, soit une moyenne annuelle d'environ 300 millions. Comparativement, pour la période 2016-2020, il y avait 190 millions d'investissements en moyenne par année. Ces investissements concernent pour plus de 60% les activités qui vont concourir à la transition écologique. Il s'agit du réseau thermique structurant renouvelable et notamment à la future usine Cheneviers IV, mais aussi le solaire et la future usine de traitement des déchets verts Pôle bio.

Budget d'exploitation

Le budget d'exploitation traduit la poursuite de l'engagement de l'entreprise dans le programme éco21 (réalisation d'économies d'électricité et de CO₂). Les SIG accroissent le développement du dernier volet concernant les déchets incinérables sur le canton et visent le renforcement de l'économie circulaire. Les SIG continuent leur programme géothermie en collaboration avec le canton (ligne de recherche et développement). Il y a notamment un nouveau forage de moyenne profondeur prévu en 2022 après la grande campagne sismique 3D réalisée en 2021.

Amortissement

La ligne d'amortissement est en croissance dès 2022. Dans les chiffres du budget et du plan, on observe un résultat de gestion à environ 52 millions, avec un léger effet ciseau au début du plan puisque l'effet des raccordements thermiques ne se fait pas sentir au début du plan, notamment en termes de revenu. Cela explique que le résultat de gestion pour 2022 est inférieur à 2022-2026.

Endettement

Dernier élément marquant : la nécessité pour les SIG de recourir de nouveau à l'endettement après un gros désendettement entrepris depuis 2015, la dette étant actuellement de moins de 500 millions. Compte tenu des orientations de SIG, la capacité d'autofinancement sera insuffisante et il faudra lever environ 500 millions sur la période 2022-2026.

Produits

Concernant les produits, on voit sur la page concernée la répartition des produits avec en bleu la gestion des réseaux (émission historique des SIG), le bloc énergie en vert, en orange la Smart City, et les divers en violet. Sur la période 2022-2026, la répartition du chiffre d'affaires des SIG va rester constante. Le chiffre d'affaires global devrait connaître une croissance d'environ 8% surtout au début du plan, avec un effet de plateau sur le reste du plan. Il y aura toutefois peu d'impact sur la marge brute, car la croissance

des produits reflète en fait la croissance des coûts, notamment d'approvisionnement. Ces deux éléments se compensent.

Energie

Les grandes évolutions concernent la partie énergie avec 32 millions d'augmentation du chiffre d'affaires (tant sur la partie offre de marché que sur les clients réguliers). Sur les réseaux, il y aura 15 millions d'augmentation du chiffre, surtout la partie électricité. Elle reflète aussi une hausse des coûts de Swissgrid.

Croissance de l'activité

Sur la partie 2022-2026, la croissance est moindre. On a un effet de plateau avec environ 2% d'augmentation du chiffre d'affaires prévu. La croissance doit venir de la partie énergie (environ 6% avec des éléments qui se compensent). Certaines activités connaîtront une croissance, il s'agit notamment de la partie thermique. Il y a deux activités en décroissance, à savoir l'activité gaz et la valorisation des déchets.

On attend une hausse progressive des volumes dans l'activité thermique, l'objectif étant d'atteindre environ 740 GVH en 2026, ce qui représente environ 60% de croissance en matière de raccordement. Il y a une répercussion de la hausse des coûts d'approvisionnement et du réseau au travers du fonds de péréquation plurielle.

Sur l'activité de gaz, il y aura des GVH qui partent à la concurrence, ce qui est toujours le cas. La différence consiste en la conversion de GVH vers l'activité thermique et une baisse de ce qui est attendu en termes d'efficacité des bâtiments avec une diminution de la consommation des volumes de gaz.

Valorisation des déchets

La deuxième activité en décroissance est celle de valorisation des déchets. En fin de plan, l'usine Cheneviers IV sera mise en service. Elle est dimensionnée pour une capacité en très nette diminution par rapport au traitement actuel. Au début du plan, les volumes sont stables, aux environs de 200 000 tonnes par année et, à partir de la mise en activité de l'usine, il y aura une baisse à environ 160 000 tonnes.

Achats d'énergie

Concernant les achats d'énergie, il y a deux éléments importants. D'abord, une hausse de près de 25% des achats d'électricité avec un effet prix surtout en début de plan et, en contrepartie, une baisse à terme des achats de gaz. Sur la partie électricité, les achats d'énergie augmentent de près de 40 millions avec un effet prix et l'effet combiné d'une indemnité versée aux SIG suite à une rupture de contrat qui avait fait diminuer les achats en 2020.

Entre 2022 et 2026, les prix sont à la hausse et les volumes restent globalement stables.

Transports à très haute tension

Sur la partie transports à très haute tension, la hausse des tarifs est prévue en 2022 et on envisage une stabilité sur le reste du plan. Sur la partie gaz, on a un effet volume dans le temps, et un effet prix qui vient à l'encontre de l'effet volume. Il y a eu une très forte augmentation du prix du gaz en particulier au cours de 3^e semestre 2021, avec un prix sur le marché spot à un niveau 33 fois supérieur à celui qu'on avait l'année dernière. Il est aujourd'hui à 120€/mW alors qu'il était à 5€ à la même période l'année dernière, et à environ 40€ en juillet, il y a donc eu de fortes variations. Ces éléments sont pris en compte sur plusieurs plans. Les SIG se couvrent sur les achats de gaz et d'électricité, donc une partie de l'augmentation des prix est absorbable. Le reste se reflète sur l'augmentation tarifaire qui ne se voit pas dans le budget et qui n'a pas d'impact sur la marge brute puisqu'il y a un effet parallélisme abordé plus haut. L'augmentation des coûts se reflète sur l'augmentation des tarifs à terme.

Redevances et subventions versées par les SIG

M^{me} Gauderlot en revient aux redevances et subventions versées par les SIG, qui restent globalement très constantes d'une année sur l'autre. Deux éléments sont à remarquer. D'abord, la hausse de 7 millions en 2022 liée à la fois à la redevance d'utilisation du domaine public et aux incitations éco21, ensuite une hausse d'environ 5,5 millions de francs entre 2022 et 2026 pour les mêmes raisons.

Charges d'exploitation

Concernant les charges d'exploitation, le point marquant du plan quinquennal est la maîtrise de ces charges, avec une très légère hausse jusqu'à 2022 (2 millions) et une baisse de 6 millions jusqu'en 2026 pour arriver à 371 millions en 2026. Les charges de recherche et développement ont un effet. Les SIG s'appliquent et appliquent à leurs activités le même esprit que celui dans lequel elle s'engage dans la transition écologique, c'est-à-dire une sobre et saine gestion des ressources, qui comprend la mise en œuvre notamment de programmes d'optimisation, d'études, de renouvellement de ses effectifs, de manière à financer la croissance des activités qui concourent à la transition par l'évolution des métiers et l'optimisation des métiers telle que l'avait initiée le programme levier performance.

Les charges de recherche et développement regroupent la géothermie et l'hydrogène. 12 millions de francs devraient être consacrés aux recherches et

au développement, soit 10 millions pour la géothermie et 2 millions pour l'hydrogène. On observe une décroissance par rapport à 2021. Cela ne veut pas dire que l'engagement dans la géothermie est inférieur. C'est le fait de la campagne sismique 3D, très chère, qui n'existe plus en 2022, et surtout d'une mutation de la phase exploratoire vers la phase exploitation (l'objectif de la géothermie étant d'alimenter les réseaux thermiques structurants).

Sur la période, 23 millions seront engagés au total dans la géothermie, avec des charges de 34 millions au total subventionnées par l'OFEN et des charges activées dans les investissements.

Charges de personnel

Les charges de personnel sont en diminution que ce soit en 2022 ou tout au long du plan. On observera une croissance des nouvelles activités financée en partie par l'évolution des métiers et à l'introduction de structures comme Cheneviers IV.

Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation restent globalement stables avec là aussi un effort quotidien mis sur ces activités pour tenir toutes les activités entreprises dans le cadre du programme levier performance. Il y a une légère augmentation en 2022, c'est un effet différentiel avec l'année 2020 où le COVID avait mis un frein. Sur les investissements, la planche montre la décomposition des investissements par année et activité. On retrouve le chiffre d'1,5 milliard prévu sur les 5 ans. Il y a environ 9 millions pour la transition écologique avec plus de 500 millions pour la thermique. Un certain nombre d'investissements sont consacrés à d'autres activités, dont 40 millions pour le solaire et 60 millions en partenariat qui concernent la future usine de traitement de déchets verts mais également des projets éoliens. A noter dans la partie gestion des réseaux (partie bleue), le ruban consacré de façon récurrente aux activités historiques, essentiel pour renouveler les actifs et assurer dans ces missions historiques la fiabilité et la qualité des prestations des SIG, qui restent une des priorités à côté du développement. En rouge-marron, un certain nombre d'innovations numériques serviront la transition écologique. Notamment, il y aura l'introduction de compteurs intelligents visant à plus d'efficacité énergétique.

Endettement

Concernant enfin l'endettement, la dernière planche montre sur la gauche le rapport entre l'autofinancement et les investissements. On observe un changement de paradigme avec, dès 2022, des investissements qui dépassent la capacité d'autofinancement.

A la suite de cette présentation, M. Brunier conclut, et ajoute que le budget répond à l'urgence climatique. Les SIG ont décidé d'axer le budget et les activités dans ce sens, dans le cadre des plans cantonaux. Les SIG ont élaboré un pack climatique avec un catalogue d'actions, une feuille de route interne et externe des SIG. Il a parfois été reproché aux SIG de ne pas augmenter suffisamment le budget dans certains domaines comme la thermique. Les SIG prennent le parti de ne pas le faire, car ils considèrent s'être engagés dans un « marathon ». Doubler les budgets les obligerait à s'endetter, ce qui empêcherait de recruter. En bout de course, le travail serait mal fait. Les SIG pensent aller plus loin que les objectifs fixés, mais entreprennent un travail en activant tous les leviers d'une manière humaine. Ce sont la recherche de capitaux, le recrutement, etc. On constate un assèchement des marchés voisins, ce qui est inquiétant. Les SIG travaillent avec différents milieux de formation, mais engagent du personnel plutôt débutant, ce qui est inadapté aux besoins actuels.

Concernant la maîtrise des charges, les SIG considèrent qu'il faut gérer au mieux les deniers publics. Ils ont réalisé une économie de 30 millions sur les budgets de fonctionnement. Beaucoup d'optimisations sont encore possibles, mais le meilleur est de jouer la solidarité avec des activités qui peuvent réellement être optimisées (technologies, processus, moins de bureaucratie, etc.) pour agrandir le périmètre des actions et le développement des activités. Il y aura une solidarité entre les activités traditionnelles susceptibles d'optimisation et l'optimisation des processus. On passe progressivement à 200 millions de développement de manière progressive. La gestion saine et rigoureuse du budget vise à atteindre la capacité financière de financer la transition climatique. Les SIG travaillent énormément avec le tissu économique genevois, dont les PME/PMI. Le travail sur le projet thermique donnera aux SIG un monopole de droit si le peuple le vote. Exploiter l'énergie au niveau local permettra une maîtrise des prix, etc. Aujourd'hui, le contrôle des prix du gaz est fait par Poutine, et le mazout est plutôt contrôlé par les pays du Golfe. La maîtrise de la ressource et des prix au niveau local est bonne pour la planète et pour l'économie.

A la suite de quoi, le président remercie le directeur et complète en disant qu'en matière de transition, il existe un plan directeur de l'énergie, la plupart des fiches mentionnent les SIG.

Questions des commissaires

Un commissaire (S) indique que les SIG faisant partie de Gaznat ont par conséquent des entrées importantes, une partie des bénéfiques de Gaznat revenant aux SIG en tant qu'actionnaires. Il mentionne également qu'à l'époque il y avait un fond de lissage des prix de l'électricité permettant sa stabilité, cette décision fut prise à une époque où les prix de l'énergie fluctuaient. Il demande si ce fond existe toujours. Avec ces deux éléments, soit le revenu issu de Gaznat et le fond de lissage, il demande quel peut être l'impact du prix sur les citoyens et citoyennes genevois. Il remarque en outre la baisse de charges annoncée, et l'augmentation conséquente de l'investissement. Pour y faire face, il faudra du personnel et c'est un paradoxe. Il demande si cela est le résultat de l'automatisation de certaines tâches, la mise en place d'une certaine efficacité technologique induisant des besoins de personnel moindre, ou des passages à la retraite, etc.

M. Brunier répond que les charges sont stabilisées et non diminuées. C'est un pari que les SIG pensent être capables de relever, car plus d'optimisation est possible pour accroître les activités à périmètre équivalent. Le personnel a tendance à surévaluer ses besoins. Aujourd'hui, aux SIG, le climat est plutôt bon, le personnel est heureux de contribuer à lutter contre le réchauffement climatique. Cela donne du sens au travail. La direction a de très bons échos des collaborateurs. Une chute de la satisfaction aurait dû se faire sentir. Pour la réorganisation, on a observé une stabilisation de la satisfaction du personnel. Les SIG peuvent donc faire mieux avec les mêmes moyens. Il observe que les SIG suppriment peu à peu la bureaucratie trop importante, les reportings inutiles et les éléments qui pèsent sur le personnel. Les SIG encouragent la remise en question qui vise à optimiser le fonctionnement. Les technologies vont aider. Le fonds FPPA est une sorte de compte courant entre les SIG et ses clients. Aujourd'hui, un tarif est fixé, mais le prix de l'énergie est imprévisible, donc il peut y avoir des différentiels entre les tarifs du marché et les prix pratiqués par les SIG. Le fonds est transparent et auditable. Si le différentiel est immense, les tarifs augmentent ou baissent, mais, généralement, le fonds permet de garder les prix relativement fixes. Pour la thermique renouvelable, tout sera nouveau. Il ajoute que les SIG ne gagnent rien de Gaznat, qui n'est pas un producteur de gaz mais une centrale d'achats. Les achats sont mutualisés avec les Romands. Gaznat subit les changements de prix d'énergie, ce qui est parfois répercuté sur les clients. La France est la seule à avoir bloqué l'augmentation des prix. La première augmentation de gaz n'a pas été répercutée à la sortie de COVID, mais la deuxième a dû être répercutée faute de prendre dans les réserves. Les prix risquent encore d'augmenter pendant l'hiver. L'une des

orientations est de favoriser les énergies suisses pour avoir un meilleur contrôle des prix.

Le commissaire indique qu'il y a des réserves de gaz achetées à une certaine époque à un prix très bas. Il s'intéresse à savoir si, en cas de répercussion positive sur les SIG, le différentiel irait alimenter le fonds et M. Brunier répond par l'affirmative.

M^{me} Gauderlot ajoute qu'il faut se rappeler que les SIG sont minoritaires dans Gaznat, donc son bénéfice n'est répercuté qu'en partie sur les SIG.

Le commissaire relève qu'aujourd'hui le terme durabilité est à toutes les sauces. Il demande ce qu'on entend exactement par « durabilité » et si la géothermie est adoptée à cause de la mode ou par stratégie dans le but d'avoir davantage d'énergies produites localement.

M. Brunier répond qu'il y avait déjà une tradition d'exploitation des ressources locales. Aujourd'hui le but est de décarboner les activités du canton d'ici 2050. Il s'agit de moins consommer dans tous les secteurs, y compris les finances. Ensuite, il s'agira de mieux consommer. Les SIG n'arrivent pas encore à compenser, mais cherchent à installer cette logique dans tous les domaines.

Ensuite, le commissaire mentionne plusieurs articles indiquant que la demande d'énergie électrique allait exploser. Notamment par le remplacement des anciennes énergies avec un transfert vers l'électrique. Il demande comment il faudra faire face à cela.

M. Brunier répond qu'aujourd'hui, le plan éco21 est de consommer moins d'énergie, moins d'eau et moins de thermique. Si on garde ces indicateurs, on aura un problème de transfert vers l'électricité. Celle-ci doit être renouvelable. Il faudra un indice différent, mesuré en CO₂, ou alors mesurer la consommation par habitant en watts, en sachant qu'une consommation de 2000 watts est considérée comme durable. Les SIG ont un réseau capable de faire du stockage. L'idée d'une bombe d'énergie avec crédit de stockage est envisagée. Cela permettra d'éviter les grandes batteries qui contiennent des métaux rares, etc.

Un commissaire (PLR) remarque que les coûts d'utilisation sont stables d'année en année. Il semble qu'il y a eu un monopole supplémentaire sur les sous-sols et il demande si c'est gratuit.

M. Brunier répond qu'aujourd'hui la loi prévoit une somme attribuée aux redevances d'utilisation du sous-sol et que la répartition entre communes se fait sur les redevances qui concernent le réseau thermique mais pas électrique. C'est la clé de répartition qu'il faut modifier. Et M^{me} Gauderlot précise que la clé de calcul est fixée à l'art. 32 LSIG. M. Brunier ajoute que

la Ville de Genève va avoir beaucoup de travaux et de réseaux thermiques et pas un franc de plus avec la même répartition actuelle.

A la suite du souhait d'une commissaire que soient dits quelques mots sur le projet pilote hydrogène, M. Brunier indique que les SIG croient à l'hydrogène en priorité pour les camions, car il y a peu d'alternatives pour le transport de marchandises. Ceux qui portent des gros poids ne fonctionnent pas à l'électromobilité. L'hydrogène doit être fait de surplus énergétiques transformés, car la transformation coûte cher en efficacité. Aujourd'hui, il n'y a pas de surplus. Si le solaire est développé, cela sera possible dans quelques années. Il faut faire attention si l'hydrogène vient du charbon. En Suisse allemande, on construit des centrales solaires pour produire de l'hydrogène, mais ce n'est pas efficace. Les SIG sont dans un partenariat avec Migros, mais les prix sont beaucoup trop élevés en Suisse. Il faudrait investir énormément pour avoir un espoir de rentabilité, à condition que des camions commencent à circuler. Il y a un marché émergent, donc un projet pilote sera sûrement mis en place. Il faut penser en termes internationaux. On peut produire de l'hydrogène dans les déserts, mais il faut faire attention aux transports. C'est difficile mais, pour les camions, c'est une vraie alternative.

A la suite de quoi, la commissaire questionne la cartographie du canton, à la recherche des résultats, et M. Brunier dit qu'il y a suffisamment de données pour faire une cartographie 3D et peu de plaintes. Les SIG ont fait une erreur, la vibration avait été bien gérée, mais la logistique avait été sous-estimée. A Cartigny, un village avec peu de nuisances nocturnes, il y a soudainement eu 20 camions, 30 camionnettes, du bruit, etc. Les gens ont trouvé que c'était gérable. Avant une année, il n'y aura pas vraiment de résultat. Le bilan vraiment crédible sera émis dans une année.

Enfin, elle se souvient que Chenevier va solliciter moins de personnel et elle demande ce qu'il sera fait des personnes qui ne seront plus nécessaires.

M. Brunier indique qu'au sein des SIG, les gens partent tous les 10 ans. C'est une « entreprise de vieux ». La plupart vont partir à la retraite dans les années à venir. Sur le papier la projection donne 110 collaborateurs environ. A la fin de Cheneviers IV, les SIG auront 60 collaborateurs. Il y aura peut-être une dizaine de personnes en trop et un chevauchement entre Cheneviers III et IV. Pas de panique à l'horizon, car il y aura également des reconversions d'emplois. Il y aura également des changements de voie, des départs dans les pays d'origine, etc. Ce sera maîtrisable en termes sociaux, mais les SIG entreprennent un suivi individualisé avec éventuellement la mise en place d'une aide au départ. Les SIG travaillent avec les syndicats notamment.

Un autre commissaire remercie pour la présentation, la maîtrise des chiffres et des explications ainsi que le complément du directeur général. Il rebondit sur la remarque du commissaire (S) et remarque que, pour les charges de personnel, il y a 9 ETP de plus l'année prochaine et un delta de 5 millions. Il demande si c'est le résultat d'un effet noria. Il sait que le personnel des SIG est assez vieux, donc des départs sont remplacés par l'autre. Il demande si cela justifie les -4 millions. Concernant l'électricité, il mentionne que les SIG ont une équipe qui fait des achats à terme. Les SIG sont à l'aise concernant les prévisions 2022. Il se demande ce que M. Brunier pense de l'effet panique mentionné par le président dans la population. Enfin, il demande ce qu'il en est de Pôle Bio.

M^{me} Gauderlot répond que, concernant l'évolution des charges de personnel, il y a effectivement un effet noria mesuré par les RH à environ 0,7%, ce qui est relativement modéré. Ce n'est pas seulement cet effet-là que l'on voit dans l'évolution. A la fin de l'année 2020, une provision spécifique en lien avec des congés non pris par des collaborateurs des SIG a été constatée. Il y a donc une provision dans les comptes 2020 à cette occasion. La crise s'est poursuivie, on attend maintenant une reprise de cette provision qui impacte favorablement les charges de personnel. Concernant le confort sur le budget par rapport à l'évolution des marchés, surtout l'électricité, le budget est fait à un instant T, mais l'évolution du marché peut ensuite être radicale. L'électricité a une évolution similaire à celle du gaz, mais les SIG couvrent les achats d'électricité en miroir pour la partie des offres de marché et ne font pas de spéculation. Pour les clients en marché libre, et de la même manière quand les tarifs sont validés, il y a de la visibilité sur le volume d'énergie et les SIG font en sorte de le couvrir. Par rapport à l'année 2022, il y a une grande proportion des volumes destinés aux clients qui étaient couverts avant l'évolution des marchés. Pour ce qui n'est pas couvert, il y a une partie qui concerne les clients en offre pour lesquels la compensation se fera au travers du prix, ce qui résultera en une potentielle perte de clients. Les SIG ont décidé de maintenir les tarifs électricité stables malgré la hausse des prix et de jouer le rôle de tampon pour absorber les effets de marché.

Quant à savoir si la temporalité s'arrête à 2022, M^{me} Gauderlot dit que l'année 2023 pose davantage de questions. Certains spécialistes disent que l'effet est ponctuel et que la situation devrait se stabiliser en fin d'année 2022-2023, ce avec quoi nos spécialistes de l'activité Négoce sont d'accord. Les SIG n'ont pas un confort jusqu'à 2023. Concernant Pôle Bio, la convention de concession a été signée. Les SIG vont pouvoir entrer dans le cœur du sujet avec le lancement de la réalisation de l'usine.

M. Brunier ajoute que, concernant le risque de pénurie et de panne généralisée au niveau européen, des idées sont mélangées. Pour la panne généralisée, le directeur Swissgrid qui gère la haute tension en Suisse a été auditionné. Il pense que le risque est passé d'une panne tous les 1000 ans à un risque d'une panne généralisée par siècle. C'est raisonnable, mais on y perd vite beaucoup d'argent. Le risque est accru, mais il ne faut pas l'exagérer. Pour ce qui est des énergies intermittentes, le solaire produit beaucoup en été, à l'inverse de l'éolien qui produit surtout en hiver. Si on regarde la situation allemande ou française, on a un équilibre. Il peut y avoir des petits déséquilibres sur le réseau. Ce qui n'est pas dit et qui est plus inquiétant c'est que pour avoir un réseau stable il faut communiquer. Auparavant, des ingénieurs devaient assurer l'approvisionnement de tous les pays dans une logique technique d'ingénierie. Aujourd'hui, tout le monde est en concurrence. De moins en moins d'ingénieurs gèrent les réseaux, aujourd'hui ce sont des traders et autres employés issus du bancaire qui font des coûts spéculatifs. Cela risque de créer des pannes. Concernant la pénurie, arrêter toutes les centrales pourrait tout déséquilibrer, avec des logiques nationalistes qui pourraient émerger. Beaucoup évoquent l'absence d'accords européens comme un problème. M. Brunier est d'avis qu'il y a tellement d'intérêts communs à vendre et acheter mutuellement que cela ne peut pas avoir un impact tel qu'on le dit. La Suisse est au cœur de l'Europe et a « la main sur le robinet ». Il y a beaucoup d'agitation, mais en réalité le marché est déjà ouvert pour les gros clients. Ces gros groupes font pression sur l'électricité pour avoir des accords fiscaux et bancaires. Le Conseil fédéral doit créer une vraie loi sur les économies d'énergie, ce qui aujourd'hui n'est le cas que pour Genève, Bâle, en somme très peu de cantons. Cela permettrait des économies jusqu'à 30% sans réduire le confort des gens, ce qui permettrait de fermer le parc nucléaire. Il est du devoir des SIG en tant qu'entreprise publique de dire qu'il faut moins consommer. Il s'agit d'un bienfait de politique nationale, mais il faut être plus intransigeant avec les cantons qui prennent des mesures de fiscalité déguisée. Il faut donc lancer des programmes d'économies à Genève, où on n'a pas de conditions-cadres pour les énergies renouvelables. En Allemagne, quand on repère un terrain, il faut trois à cinq ans pour produire le premier kW. Contrairement à ce qui est généralement dit, le principal blocage à la plantation d'éoliennes ce sont les cantons et la Confédération.

Un commissaire (EAG) interroge les auditionnés concernant le prix de la dette, il souhaite savoir à quelle hauteur les intérêts se trouvent par rapport aux années précédentes.

M^{me} Gauderlot répond qu'ils se situent aux environs de 15 millions et sont appelés à augmenter en lien avec l'augmentation de la dette brute, mais dans une proportion qu'on espère limitée. Aujourd'hui, les SIG supportent dans le taux de la dette l'effet du taux très élevé d'emprunts contractés en 2008 au moment du rachat des Cheneviers et des stations d'épuration, avec des contrats déconnectés des réalités du marché et bien ficelés côté banque. Les SIG sont en discussion avec les banques. Un des espoirs de financement futur est de pouvoir bénéficier de l'environnement favorable en termes de taux. L'endettement recommence en 2022. Les SIG ont eu l'occasion d'avoir beaucoup d'interactions avec des investisseurs potentiels sans se fermer d'horizons, pour faire jouer la concurrence sur les taux d'intérêt. Il y a une appétence très forte pour ce qui a trait à la transition écologique, c'est donc ce que les SIG présentent aux investisseurs. Les retours sont positifs pour l'instant.

Le président demande jusqu'à quand durent les engagements à 3% et M^{me} Gauderlot répond que cela s'étale jusqu'à 2036-2039 pour mettre en corrélation la durée des emprunts avec la durée des actifs. Les SIG tentent d'avoir toujours de la trésorerie pour pouvoir rembourser la dette, d'où les durées longues.

Un commissaire (MCG) interroge les auditionnés au sujet des télécoms (fibre optique). Il remarque qu'une hausse des connexions de 65% est prévue dans le budget, ce qui est énorme. Il se demande comment cela se justifie. Il constate aussi que les investissements continuent chaque année et se demande à quoi cela sert exactement.

M. Brunier répond de nouveau qu'il y a une question d'héritage. Un régime très dur a été mis en place par le développement des migrations technologiques. Tout ce qui est contractuel est également développé. Les SIG ont un mauvais contrat avec Swisscom qui est incassable. Il y a en outre la permission de développer seulement s'il est démontré qu'il y a rentabilité. M. Brunier avoue que le pari fait par les SIG est gonflé. Le choix a été de ne pas faire baisser les prix et de sortir de la structure nationale qui apportait peu de contributions aux SIG alors qu'elle lui coûtait 1 million par année. Les SIG n'ont pas baissé leurs prix et sont partis du principe que les entreprises telles que Sunrise ou Salt ne voudraient pas louer de services à Swisscom et viendraient donc vers les SIG, ce qui a été le cas. Plus ils se développent, plus les SIG engrangent, mais cela reste modeste.

Vote***Débat d'entrée en matière***

Mise aux voix, l'entrée en matière du PL 13033 **est acceptée à l'unanimité** par : 13 oui (2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 3 S, 1 EAG, 1 UDC, 1 MCG)

2^e débat

Le deuxième débat **est accepté à l'unanimité** par :
13 oui (2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 3 S, 1 EAG, 1 UDC, 1 MCG)

Vote d'ensemble du PL 13033

Mis aux voix, l'ensemble du PL 13033 **est accepté à l'unanimité** par :
13 oui (2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 3 S, 1 EAG, 1 UDC, 1 MCG)

Conclusion

Au vu de ces explications, la commission de l'énergie et des Services industriels de Genève vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à suivre sa décision et à voter ce projet de loi.

Projet de loi (13033-A)

approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2022

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Budget d'exploitation

Le budget d'exploitation 2022 des Services industriels de Genève est approuvé conformément aux chiffres suivants :

- | | |
|--------------------------|------------------------|
| a) total des produits : | 954 millions de francs |
| b) total des charges : | 911 millions de francs |
| c) résultat de gestion : | 43 millions de francs |

Art. 2 Budget d'investissement

Le budget d'investissement 2022 des Services industriels de Genève, s'élevant à 270 millions de francs, est approuvé.